

# REGLEMENT

## DIMANCHE 17 JANVIER 2010 COURSES MATCH FRANCO-SUISSE

### Courses et attribution des points :

Le match se dispute par équipes de 12 coureurs sur 9 épreuves ; un barème de points est établi pour chaque épreuve. Chaque coureur devra participer à 4 épreuves.

Le classement par équipe de chaque épreuve se fait par l'addition des points de chaque coureur de l'équipe selon ce barème. L'équipe ayant ainsi obtenu le plus grand nombre de points marquera 2 points pour le classement général du match franco-suisse, l'autre équipe marquant 1 point. En cas d'égalité, les 2 équipes marqueront 2 points au classement général.

Si après les 9 épreuves les deux équipes ont le même nombre de points au classement général, le pays ayant remporté la course aux points sera déclaré vainqueur.

**Vitesse :** 2 coureurs suisses, 2 coureurs français ; 4 manches sèches : CH1 contre FR1 ; CH2 contre FR2 ; CH1 contre FR2 ; CH2 contre FR1. Pour chaque manche, 3 points au vainqueur et 1 point au perdant

**Course aux Points :** selon le règlement UCI. 8 coureurs par équipe.

Chaque sprint attribue les points suivants : 5 – 3 – 2 – 1

Barème : 17 – 15 – 14 – 13 – 12 – 11 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1

**Keirin :** 4 coureurs par équipe. Barème : 9 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1

**Derny :** 4 coureurs par équipe. Barème : 9 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1

**Poursuite par équipes :** 3 coureurs par équipe, temps pris sur le 3<sup>ème</sup> coureur. Classement au temps, 2 points à l'équipe gagnante, 1 point à l'autre équipe. Equipes non opposées.

**Vitesse olympique :** classement au temps, 2 points à l'équipe gagnante, 1 point à l'autre équipe. Equipes non opposées.

**Madison :** 4 équipes de 2 coureurs par pays. Barème : 9 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1

**Eliminatoire et Scratch :** 8 coureurs par équipe. Barème : 17 – 15 – 14 – 13 – 12 – 11 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1

### COURSES D'ACCOMPAGNEMENT :

#### ENCADREMENT (Juniors + Seniors hommes + Seniors féminines mélangés) :

**Eliminatoire et Scratch :** Barème : 10 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1

**Course aux Points :** même règle que ci-dessus ;

Barème : 10 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1

**Handicap :** Barème : 5 – 3 – 2 – 1

#### CADETS ( + Cadettes + Juniors féminines) :

**Course aux Points :** même règle que ci-dessus ;

Barème : 10 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1

**Eliminatoire :** Barème : 10 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1

**Handicap :** Barème : 5 – 3 – 2 – 1

# REGLEMENT

## DIMANCHE 17 JANVIER 2010 MATCH FRANCO-SUISSE

**Inscriptions :** (pour les courses d'encadrement seulement avant le 10 janvier 2010)

**par courrier** Commission du Vel d'Hiv de Genève

Case Postale 105

CH-1211 GENEVE 8

ou **par mail** : [InscriptionsCourses@veldhiv.ch](mailto:InscriptionsCourses@veldhiv.ch)

ou **inscription en ligne** site : [www.veldhiv.ch](http://www.veldhiv.ch) /courses Franco-Suisse

**Renseignements :** auprès de Gilbert Droux +41 76 495 16 70

### **Finance d'inscription :**

- Match Franco-Suisse : 200,00 CHF / 135,00 € par équipe,  
équipes sélectionnées par les coachs (12 coureurs par équipe)  
à payer le 18 janvier 2009
- Encadrement (seniors et juniors mélangés) +  
Féminines seniors : 10,00 CHF / 7,00 € par personne
- Cadets (et fém. jun.& cad) : 8,00 CHF / 5,50 € par personne

**Dossards :** ils seront remis lors du paiement de la finance d'inscription en échange de la licence de tous les coureurs, **ils devront être rendus à la fin de l'épreuve** (la licence sera rendue à cet instant).

- Prix :**
- Match Franco-Suisse : 1'200,00 CHF pour l'équipe vainqueur,  
900,00 CHF pour l'équipe seconde
  - Encadrement : selon le barème disponible à la piste le jour de la manifestation  
une seule planche de prix pour le classement général final
  - Cadets : selon le barème disponible à la piste le jour de la manifestation  
une seule planche de prix pour le classement général final
  - Féminines un classement séparé sera effectué pour les féminines, pour autant qu'elles soient plus de 5 par catégorie.

Les Féminines seniors participent aux épreuves "Encadrement"

Les Féminines juniors et cadettes participent aux épreuves "Cadets"

Rappel du règlement des courses sur piste : en cas d'accident reconnu le coureur a droit à une neutralisation pendant 6 tours. En remontant en piste, il doit reprendre la position qu'il occupait avant l'accident.

Il n'y aura plus de neutralisation dans les dix derniers tours.

Sont considérés comme accidents reconnus: chute, crevaison, bris d'une pièce essentielle de la bicyclette. D'autres incidents comme un défaut de serrage ou de fixation (roue, guidon, pédale...), un blocage de pédalier, etc... ne sont pas des accidents reconnus et ne peuvent donner lieu à une neutralisation.

**Responsabilités :** Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident. Chaque coureur devra être au bénéfice d'une assurance personnelle.

Pour tous les cas non prévus dans le présent règlement, le règlement U.C.I. sera appliqué. A défaut, les décisions des commissaires seront sans appel.

Tout coureur inscrit accepte le présent règlement.